...riptions M. Verbèke, cultivateur à la Place. Celui-ci, voulant prendre cette somme dont il avait besoin mercredi près 8 heures du matin, ne retrouva plus deux billets de mille francs qu'il avait déposés dans le tiroir d'une armoire placée dans sa chambre à coucher. Deux autres billets de 1000 francs, qui se trouvaient à côté, n'ont pas été touchés. De plus, aucune trace d'effraction n'a été relevée nulle part, ce qui fait supposer que le vol a pu être commis par une personne fréquentant ordinairement la maison, qui aura ouvert le tiroir en se servant de la clef attachée au mur de la chambre. Des soupçons ayant été portés par M. Verbèke sur une personne du voisinage, la gendarmerie a procédé chez cette dernière à une perquisition qui n'a amené aucun résultat.

HEM

UN ACCIDENT DE TRAVAIL. — A la fabrique de tapis de MM. Parent et Desurmont, un ourdisseur, Pierre Mathon, âgé de 57 ans, s'est fait une entorse au genou. M. le docteur Parmentier lui a prescrit un repos de dix jours.

SAILLY

UN VOL. — Un habitant du hameau de la Verte-Rue, Alfred Guillaume, journalier, a été victime du vol d'un poulet de combat d'une valeur de dix francs. L'auteur de ce vol est inconnu.

Communications

UNION DES TRAVAILLEURS. — La commission administrative de la société chorale « Union des Travailleurs » de Roubaix, prie les membres exécutants de bien vouloir se rendre au local, place de la Liberté, 10, le vendredi 29 courant, à 9 heures très précises pour assister à la répétition générale des chœurs qui seront exécutés à l'audition du 14 juillet.

LA COMMISSION du choral l'« Avenir », informe les sociétaires qu'elle vient de recevoir le chœur imposé du concours de Levallois-Perret, et qu'il sera mis au pupitre à la répétition de jeudi 28 courant. « Les Contrebandiers du Mont-Noir », (titre de ce chœur), présentant de très grandes difficultés, il est indispensable que chacun soit à son poste. La commission compte donc sur la présence de tous les sociétaires.

LE ROI DES CAFÉS, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 57651

COFFRES-FORTS FICHET, 13, rue Nationale, LILLE. 60379

MAISON DU TAPIS
6, Grande Place, 2 et 4, Rue de la Gare
TOUTES INSTALLATIONS
Salons 5 pièces, depuis 185 francs

WATTRELOS

L'ABATTOIR PUBLIC. — UNE NOUVELLE ENQUETE. — A la date du 17 août 1898, le Conseil municipal de Wattrelos émettait une délibération dans le but d'obtenir que le projet de construction d'un abattoir public fût déclaré d'utilité publique. Le projet fut soumis aux enquêtes réglementaires, et des protestations furent formulées contre l'emplacement projeté de l'abattoir. Le Conseil municipal délibéra de nouveau sur la question le 21 décembre 1898, et décida que pour donner satisfaction aux réclamations qui lui paraissaient fondées, l'entrée de l'établissement serait changée, que l'accès à l'abattoir se ferait par le chemin de l'Avelin au lieu de se faire par la rue de Leers. C'est sur cette « modification d'accès à l'abattoir » que le public est admis à produire ses réclamations, les 17, 18 et 19 juillet prochain, à la Mairie. Ainsi l'ordonne un arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 18 juin. Les pièces du projet de modification d'accès à l'abattoir seront déposées au Secrétariat de la Mairie du 2 au 16 juillet, à la disposition des intéressés, qui pourront remettre les 17, 18 et 19 juillet, leurs réclamations à M. Eug. Duthoit, commissaire-enquêteur.

RENAISSANCE CHORALE. — Les choristes sont priés d'assister aux répétitions suivantes : vendredi 29 juin, à neuf heures du soir, et dimanche 1er juillet, à trois heures du soir, au local. Répétition des chœurs pour le 14 juillet. Samedi, 30 courant, à huit heures du soir, soirée intime offerte aux délégués et organisateurs du festival du 29 avril dernier.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale; à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.

REUNION DE COMMISSIONS MUNICIPALES. — Mercredi après-midi, à trois heures, la commission de la voirie s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville. Elle a examiné les questions suivantes : Pose de six nouvelles bouches d'incendie. Aqueduc rue du Blanc-Seau et suppression de l'allée séparant le nouveau cimetière de l'ancien.

— A cinq heures, les commissions des finances et du gaz ont examiné les questions que voici : Eclairage au gaz de la rue du Congo, nivellement d'un terrain au Blanc-Seau, demande de subvention pour un service d'omnibus à Neuville, demande de classement des rues Arago et Fénelon.

— Les commissions des finances et militaire se sont également réunies pour statuer sur les demandes de subsides faites par les sociétés de gymnastique la « Jeunesse du Blanc-Seau » et l'« Union Tourquennoise ».

LA QUESTION DES POMPES FUNEBRES. — Une lettre de l'Union commerciale au ministre de l'Intérieur. — Nous avons tenu à garder, dans cette délicate question, la plus stricte neutralité. Un point nous paraissait de nature à porter préjudice au commerce local : le libellé même des imprimés que la compagnie concessionnaire remettait aux familles. Nous avons eu satisfaction, puisque M. le Maire a déclaré publiquement qu'il avait prescrit au concessionnaire de faire disparaître des imprimés toutes autres mentions que celles relatives au transport des corps. Mais nous devons à nos lecteurs de leur faire connaître toutes les pièces du débat : c'est pourquoi nous publions aujourd'hui, à titre de simple document, l'extrait suivant qui nous est communiqué par l'Union commerciale, d'une lettre que cette association a adressée à M. le Ministre de l'Intérieur.

Tourcoing, le 26 juin 1900.

A Monsieur Waldeck-Rousseau,
Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, Paris.

Monsieur le Ministre,

Le 14 juin dernier, divers commerçants de Tourcoing vous ont adressé un télégramme pour protester contre le marché de gré à gré intervenu entre la ville de Tourcoing et la Société générale des Pompes funèbres.

L'Union Commerciale de Tourcoing, créée pour la défense du petit et du moyen commerce, s'est émue des conséquences désastreuses pour le commerce local qu'entraînerait fatalement le monopole des Pompes funèbres. Aussi, vient-elle vous prier instamment de ne pas approuver le marché de gré à gré conclu entre la ville et la Société en question, « et de décider son remplacement par la libre concurrence commerciale, système en vigueur à Lille et à Roubaix » qui donne satisfaction à tous dans ces deux villes, et qui est réclamé par tous les commerçants indistinctement et par la plus grande partie de la population tourquennoise.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, nous pouvons vous affirmer que partout où le service des Pompes funèbres est laissé à la libre concurrence, les tarifs des transports des corps sont tout particulièrement réduits, et sont au contraire très élevés là où il existe un monopole.

. . . .

Nous espérons, Monsieur le Ministre, qu'après avoir pris connaissance des explications contenues dans nos lettres de protestation, vous serez convaincu de notre bon droit ; que vous ne sanctionnerez pas le marché de gré à gré et que vous ordonnerez son remplacement par la libre concurrence, comme cela existe à Lille, à Roubaix et dans bien d'autres villes plus importantes que Tourcoing.

Si, contre notre attente, l'autorité supérieure après avoir annulé le marché de gré à gré intervenu entre la ville de Tourcoing et la Société générale des Pompes funèbres, ne pouvait empêcher le monopole proprement dit, pour le transport des corps, et son remplacement par la libre concurrence commerciale, « nous demandons instamment que ce monopole soit exercé par la ville elle-même, qui exploite déjà directement les services du Gaz, de l'Ebouage, du Conditionnement, services des eaux, etc. »

Cette solution donnerait, dans une mesure aussi large, satisfaction aux commerçants tourquennois et à la population, tout en étant une source de revenus pour la ville elle-même.

Dans l'espoir que vous prendrez sa demande en sérieuse considération, l'Union Commerciale de Tourcoing, au nom de tous les commerçants, a l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien agréer l'expression de son profond respect et de sa plus vive gratitude.

Pour l'Union Commerciale,
Le Président : M. POUHEZ.

P.-S. — Des listes de protestation se couvrent de nombreuses signatures. Si vous désirez ces attestations de mécontentement général contre le monopole des Pompes funèbres, nous nous empresserons de vous les faire parvenir.

LE CORTEGE DU 14 JUILLET. — Dans sa dernière réunion la commission des fêtes a pris une décision assez importante.

Elle consiste à faire non pas comme les années précédentes, un seul cortège, mais cinq cortèges, ayant différents quartiers comme centre de formation et un itinéraire particulier qui aboutira à la place Thiers où se fera le rassemblement général et où se fera la revue.

Nul doute que cette décision soit bien accueillie par les commerçants et surtout par les cabaretiers.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE. — M. Delcambre, vicaire de Saint-Christophe, est nommé curé de la nouvelle paroisse du Sacré-Cœur, à Denam (quartier de l'Usine.)

UN ANCIEN PREFET ESCROC, EXTRADE DE BELGIQUE. — Les gendarmes belges ont remis entre les mains des gendarmes de Tourcoing, un extradé du nom de Léon Marchessou, âgé de 47 ans. M. Marchessou est un ancien préfet de la Nièvre, et ancien directeur de l'asile des convalescents de Vincennes. Il avait été condamné par défaut par le Tribunal correctionnel du Havre, à deux ans de prison, pour escroquerie au préjudice d'un fabricant de toiles de cette ville. Marchessou vivait à Bruxelles, sous le nom de Lucien Morel et demeurait 154, rue du Midi. C'est là qu'il a été arrêté. Il a été conduit à Lille mercredi matin, pour être ensuite dirigé sur le Havre.

UNE TRIPLE ARRESTATION POUR FRAUDE. — Les douaniers de la Marlière ont arrêté mardi, trois enfants, Cyrille, Marthe et Coralie Hus, âgés de 12, 13 et 14 ans. Ces enfants sont ceux d'un fraudeur bien connu, arrêté ces temps derniers. Ils étaient porteurs de 1 kil. d'allumettes belges. Ils ont été conduits à Lille hier mercredi.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez Vanoutryve et Cie, un homme de peine, J.-B. Dekens, âgé de 46 ans, demeurant rue de Wasquehal, s'est contusionné le genou droit en brouettant du charbon. M. le docteur Picquet lui a ordonné un repos de huit jours.

— A la filature de MM. Baratte et Cie, Alexandre Gruard, âgé de 26 ans, rattacheur, demeurant rue de Roubaix, a été blessé au médius droit, par la chute d'un poids de métier. Un repos de quatre à cinq jours lui a été prescrit par M. le docteur Leduc.

— Un dégorgeur, Jules Gailles, âgé de 49 ans, demeurant rue Achille Testelin, travaillant à la filature Charles Six, a eu l'annulaire droit pris dans une carde. L'incapacité de travail sera presque nulle. M. le docteur Vanneufville a soigné le blessé.

— Angèle Demarque, âgée de 16 ans, soigneuse, demeurant rue de Metz, travaillant chez MM. Sion frères, a eu le gros orteil gauche pris dans un engrenage sous la têtière d'un bobinoir. M. le docteur Vienne, qui lui a donné des soins, a déclaré qu'elle subirait une incapacité de travail de vingt jours.

LA CHASSE AUX TOUTOUS. — Dans la journée de mardi la « Charrette à chiens » a fait une tournée en ville et a ramassé six chiens qui ont été mis en fourrière. Trois des propriétaires de ces animaux se sont vu dresser contravention.

UN ACCIDENT DE VOITURE, RUE DE LA CLOCHE. — Mercredi matin, vers huit heures et demie, un accident de voiture, heureusement peu grave, s'est produit rue de la Cloche.

Une voiture attelée d'un cheval appartenant à M. Jules Flament, marchand de lait, rue Houchard, 116, et conduite par la domestique, Mlle Adéline Vanderplassche, âgée de 20 ans, passait dans la rue de la Cloche, se dirigeant vers la rue du Château. Tout-à-coup, au moment où le véhicule se trouvait à hauteur du numéro 91, le cheval butta et s'abattit. Un choc violent se produisit. Les brancards furent brisés et tous les bidons de lait renversés pêle-mêle, jaillit un torrent de lait qui inonda la chaussée. Quant à Mlle Vanderplassche, elle en a été quitte pour la peur.

Le cheval s'est grièvement blessé en tombant. Les dégâts assez importants consistent surtout en la perte du lait et les avaries de la voiture.

M. COURTOIS-BERNARD vient de reprendre le commerce de verreries, porcelaines et cristaux de Mme Vast-Delannoy. Comme son prédécesseur, il fait la location du service de table et d'une façon générale, il peut offrir les articles les plus variés et du meilleur goût. 70627d

CROIX-ROUGE. — Mercredi matin ont eu lieu, devant une nombreuse assistance, les funérailles de M. Bertrand, directeur de l'école municipale de la Croix-Rouge. Tous les instituteurs de Tourcoing et des environs escortaient la dépouille mortelle de leur collègue. Etaient présents, M. l'inspecteur d'Académie, des membres de l'administration et du conseil municipal.

MOUVAUX

LA DUCASSE DU QUARTIER DES FRANCS. — Les habitants du quartier des Francs, de Mouvaux, organisent, pour le dimanche 8 juillet, une ducasse qui promet d'être très attrayante.

MARCQ-EN-BARŒUL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Nous rappelons que c'est aujourd'hui, jeudi, à huit heures, que le Conseil municipal tiendra sa première séance de la session ordinaire.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

UNE FETE DE GYMNASTIQUE. — Dimanche prochain, 1er juillet, une grande fête de gymnastique sera donnée, à la Baguette, par la société de gymnastique « La Neuvilloise ». En cas de mauvais temps, la fête sera remise.

LINSELLES

LA DUCASSE. — Dimanche prochain a lieu la première ducasse de Linselles. Déjà plusieurs loges se sont établies sur la place de la commune ; la fête sera, sans doute, brillante, pourvu, toutefois, qu'elle soit favorisée par le beau temps.

RONCQ

EXPLOITS DE VELOCIPEDISTES. — Une bande de bicyclistes passant, hier, dans la rue des Chats-Huants à une allure désordonnée, a renversé une petite fille de dix ans et demi, la jeune Vanheule. Transportée chez ses parents, elle reçut des soins, mais ce ne fut qu'au bout de plusieurs heures que la fillette reprit ses sens. Son état est peu grave.

La police réussit à retrouver les vélocipédistes imprudents ; ce sont : Auguste Lequentre, 17 ans ; Jules Stock, 25 ans; Charles Lemaire, 26 ans et Emile Vanoverschelde, 32 ans, tous quatre habitant Tourcoing. Un procès-verbal a été dressé à leur charge.

HALLUIN

UNE MORT SUBITE DANS UN ATELIER. — Un pénible événement s'est produit, hier, vers quatre heures de l'après-midi, dans le tissage de M. Lemaître. Un tisserand à la main, Jean Dalobel, âgé de 55 ans, demeurant rue St-Hilaire, travaillant à un métier, s'affaissait soudain. Ses camarades s'empressèrent à lui porter secours, mais tous les soins devaient être inutiles, car M. le docteur Mahieu, mandé aussitôt, ne put que constater la mort, qui est due, croit-on, à une embolie cardiaque.

LA GREVE DE L'ETABLISSEMENT LEPOUTRE. — UNE REPRISE DE TRAVAIL. — Le regrettable conflit qui, depuis près de trois mois, a éclaté dans le tissage de M. Lepoutre, au gravier de Bousbecque, serait-il à la veille de se terminer ? On peut le présumer.

En effet, dans la matinée de mercredi, onze des ouvriers tisserands en grève ont réintégré l'atelier et on nous apprend que la reprise totale du travail serait bien possible, et cela dans un délai très rapproché. C'est ce qui, d'ailleurs, ressort des déclarations de plusieurs grévistes. La police, ayant appris que les meneurs se proposaient d'inciter au trouble les grévistes, des mesures rigoureuses avaient été prises mercredi, à la rentrée de une heure et demie, afin de protéger les ouvriers qui avaient repris le travail.

Le service d'ordre était fait par la gendarmerie et par la police de la ville, sous les ordres du brigadier Brunin.

Communications

ORPHEON TOURQUENNOIS. — La commission rappelle aux sociétaires la répétition générale d'aujourd'hui jeudi, à l'Hôtel du Cygne, à neuf heures très précises. Une communication très importante sera faite aux sociétaires. Après la répétition, lecture à vue du chœur imposé.

Nous rappelons que les lots de la souscription publique, offerts par des bienfaiteurs de la société, sont exposés chez M. Broux, ébéniste, place St-Jacques.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 8
Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine.

LILLE

LA RENTREE DU 43e D'INFANTERIE. — Les 3e et 4e bataillons du 43e de ligne n'ont quitté Dunkerque que mercredi matin, et non mardi ; ils ont cantonné à Cassel.

Jeudi, ils cantonneront à Estaires, pour rentrer à Lille le vendredi 29, dans la matinée.

Les premier et deuxième bataillons ne partiront pour les tirs de guerre que le 17 juillet.

NECROLOGIE. — Nous avons appris hier, avec un vif regret, la mort d'une sainte et digne religieuse, Sœur Marie Cuche, des Sœurs de la Charité, directrice de la Miséricorde, rue de la Barre, à Lille, décédée dans la cinquante-septième année de son âge et la trente-neuxième de vocation religieuse.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis 1 fr.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone 580356

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PLOUVIER-FONTENELLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Alexandre-Joseph Plouvier**, libraire, ancien chef d'institution, décédé à Roubaix, le 26 juin 1900, dans sa 87e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 28 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 29 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Pierre, 16.

PETITE CORRESPONDANCE

UN LECTEUR ASSIDU. — Adressez-vous au maire.

J. M. J. — Adressez-vous rue de Blanchemaille, 61, à Roubaix.

M. N. 100. — Voyez le Directeur de la Société Financière Franco-Belge, rue de la Gare.

L. D. — C'est la même chose.

C. L. XIII. — Passez à la mairie, bureau de la population.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A PROPOS DE L'ACADEMIE DE MUSIQUE

Tourcoing, le 27 juin 1900.

Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »,

Nous avons recours à la voie de votre journal pour protester... (Ce mot est peut-être dur... nous le retirons...) pour prier certains professeurs de l'académie de musique de mettre dans leurs préférences, toutes les sociétés de la ville, sur un même pied d'égalité, et de se souvenir de temps en temps qu'ils sont payés par les contribuables pour transmettre aux jeunes gens leurs connaissances musicales et non pas leurs opinions, plus ou moins intéressées sur les différentes sociétés de Tourcoing.

Nous n'avons pas la prétention de transformer cette prière (car c'en est une) en polémique! Mais enfin il est évident et prouvé que certains professeurs de l'académie cultivent pour telle ou telle société un sentiment qui n'est précisément pas de l'amour!

Ce n'est pas de la haine non plus, croyez-le bien, mais une certaine aversion qui leur fait dire à leurs élèves : « Faites-moi le plaisir de ne plus faire de musique avec telle société, mais vous m'obligeriez en jouant avec telle autre ».

Et les élèves obéissent, craignant d'attirer sur leur tête les foudres professorales.

Pas mal d'entre eux pourraient confirmer ce que nous disons.

Encore une fois nous ne voulons pas brouiller les cartes et nous serions bien peinés si ceci arrivait! Mais, par contre, nous nous vanterions d'avoir rédigé cette lettre si elle pouvait rappeler, à ces Messieurs de l'académie, qu'ils sont chargés de faire des sociétés de musique de la ville de Tourcoing des artistes et non des rivales.

C'est en vous priant d'excuser la longueur de cette lettre que nous vous présentons, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Un groupe de musiciens.

LE MARCHE A TERME

Tourcoing, le 27 juin 1900

Monsieur le directeur
du « Journal de Roubaix »

Je vous confirme ma lettre du 12 décembre ainsi conçue :

« J'ai lu ce matin votre intéressant article sur la situation de la fabrique à Roubaix, et, comme complément, il pourrait y être ajouté :

» Qu'il est constaté que, par la hausse et la baisse » « factice » des laines à terme, la bourse s'est transformée ouvertement en maison du jeu, au lieu de « rester le marché de la consommation. »

(Signé) Emile HAESE.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 27 juin
Présidence de M. Martin, vice-président

L'AFFAIRE CHATTELEYN. — Le procès pour diffamation et injures intenté par M. Chatteleyn, à l'occasion d'une affiche dont nous avons parlé, avait, on se le rappelle, été remis à un mois par le Tribunal pour permettre à l'un des prévenus, M. Le Saint, de se faire défendre. L'affaire est revenue à l'audience de mercredi.

Me Dubron, avocat à la Cour d'appel de Douai, est à la barre pour représenter le plaignant : il est assisté de Me Godron, avoué ; M. Chatteleyn s'assied à côté d'eux.

Deux inculpés sont cités, M. le Saint, cafetier, l'auteur de l'affiche incriminée, et l'imprimeur, M. Vanhulle. Le premier est assisté de Me Rajat, le second de Me Guichard.

Deux assignations ont été lancées à M. Le Saint ; on lui reproche l'affiche en question, où il attaquait l'honnêteté de M. Chatteleyn, qui, comme syndic de faillite, l'avait poursuivi pour une dette qu'il avait envers les créanciers d'un sieur D..., et avait fait saisir ses biens. Cette affiche avait été apposée en assez nombreux exemplaires : une seule personne, appelée comme témoin, en a compté 18, et plusieurs au Palais de Justice de Roubaix, à l'Hôpital, au Palais de Justice de Tourcoing, etc. En outre, il aurait, le 15 mai, rue de la Gare, en causant avec M. Bourriez, déclaré qu'il était l'auteur de l'affiche et renouvelé ses injures et ses diffamations.

Tels sont les faits que relevait la première assignation ; on en a adressé une seconde parce que, à son domicile, M. Le Saint aurait affiché les pièces manuscrites, encadrées dans sa première affiche, et un dessin injurieux pour M. Chatteleyn; cette caricature est représentée au Tribunal. On a entendu de nombreux témoins, tant à charge qu'à décharge. Me Dubron soutient avec chaleur la cause de M. Chatteleyn, et réclame en son nom 10.000 francs de dommages-intérêts, l'affichage du jugement en 200 exemplaires et son insertion dans trois journaux à son choix. Me Dubron s'efforce surtout de prouver que, lorsqu'il a commandé ses affiches, M. Le Saint savait depuis 8 jours qu'il devait encore les frais de saisie et avait reçu de Me Godron, toutes les explications désirables. Il insiste surtout sur la publicité comme réparation du préjudice.

Me Rajat plaide d'abord que la scène de la rue de la Gare n'est point établie, ni en fait (il invoque un alibi), ni en droit, il n'y aurait pas publicité, c'était une pure conversation. De même il ne considère pas le dessin comme injurieux. Pour l'affiche, c'est un mouvement de dépit bien légitime, dit-il, quand on croit tout payé, de se voir encore débiteur de 600 francs.

Quant à l'imprimeur, point n'a été besoin à Me Guichard de prendre la parole ; la loi est formelle, l'imprimeur ne peut-être poursuivi qu'à défaut de l'auteur de l'affiche et s'il ne le fait pas connaître. Me Dubron abandonne d'ailleurs sa demande en ce qui concerne M. Vanhulle. Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré : le jugement sera rendu mercredi prochain.

A PROPOS D'UNE AFFICHE ELECTORALE. — M. Jules Pluquet, coiffeur et conseiller municipal à Wattrelos, poursuit M. Rosoor-Delattre, imprimeur à Tourcoing, pour une affiche électorale imprimée chez lui. L'affiche adressée aux électeurs de la 3e section du Crétinier, se terminait par ces mots : Vive le drapeau tricolore ! Sus au drapeau rouge ! Elle émanait de l'Union Sociale et Patriotique de Wattrelos et attaquait les candidats collectivistes, notamment M. Pluquet. Celui-ci, par l'organe de Me Delesalle, réclame 50 francs de dommages-intérêts et 100 affiches. M. Rosoor Delattre est défendu par Me Parmentier. Le Tribunal condamne l'imprimeur à 5 francs d'amende ; il accorde à M. Pluquet, pour dommages-intérêts, les seuls dépens, et l'affichage du jugement en dix exemplaires, sans que le coût de ces affiches puisse dépasser 15 francs.

UN PROCES DU « REVEIL DU NORD ». — Le procès pour diffamations et injures intenté au « Réveil du Nord » par la Compagnie d'assurances « l'Espérance » a enfin reçu sa solution à l'audience de mercredi. On se rappelle que nombre d'incidents de procédure avaient été soulevés à son occasion. M. Pioteix, gérant du journal, est condamné à 25 francs d'amende, 100 francs de dommages-intérêts, ainsi qu'à l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et dans cinq autres journaux, sans que le coût de chacune de ces insertions puisse dépasser 50 francs. La Société de la presse populaire est déclarée civilement responsable.

LA FRAUDE. — Dans la nuit du 24 au 25 juin les douaniers trouvèrent dans la plaine Desprez, à Toufflers, deux ballots, contenant 300 grammes de tabac et 486 boîtes d'allumettes belges, pour une valeur de 208 francs. Ils se blottirent dans une cachette : vers deux heures, ils pincèrent deux individus qui venaient chercher les ballots fraudés. Ce sont J.-B. Rivière, 23 ans, peigneur, demeurant à Roubaix, rue de la Tortue, et Florimond Decottignies, 19 ans, demeurant à Hem, hameau du Petit-Lannoy. Deux mois de prison et 500 francs d'amende à Rivière, 6 jours et 500 francs à Decottignies.

— Charles Pape, 44 ans, colporteur à Lille, fraude de 2 kil. d'allumettes à Wattrelos, 12 jours et 500 francs.

— Cyrille Bauwens, 27 ans, peigneur, à Mouscron, fraude de 6 kil. de café à Neuville-en-Ferrain, le 28 juin, 6 jours et 500 francs.

— Six jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende à Sophie Duthoit, 17 ans, journalière à Cysoing, pour fraude, le 30 mai.

— Cinq fillettes ont été surprises à Leers, le 18 novembre dernier (l'affaire date de loin), avec 6 kil. de tabac belge et des allumettes fraudées ; une seule a pu échapper aux poursuites. Les quatre autres sont Malvina Turbelin, 11 ans, Julienne Janssens, 11 ans, Hermance Souris, 9 ans, toutes trois de Lys-les-Lannoy, rue de Leers et Julie Theilde, 10 ans, écolière à Roubaix, rue de Roma. Le Tribunal les remet à leurs parents qui sont déclarés civilement responsables de la condamnation à 500 francs d'amende prononcée toutefois contre elles.

— Quatre jeunes écoliers, surpris à Wattrelos, croisée Leman, le 12 mai, avec 2 kil. de café et 1 kil. d'allumettes, sont remis à leurs parents et condamnés à 500 francs d'amende ; ce sont Oscar Fonteyne, 13 ans, demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, cour Mathon ; Albert Mazure, 11 ans, rue de Jemmapes ; Victor Hasbrouck, dit Duprez, 13 ans, rue Milton, cour Losfeld et Louis Vaneste, 9 ans 1/2, rue Dombasle. Les parents sont déclarés civilement responsables.

AFFAIRES DIVERSES. — Désiré Clause, 41 ans, journalier à Mouscron, expulsé de France, y rentre toujours ; on l'a arrêté une fois encore à Tourcoing, ce qui lui vaut 8 mois de prison. — Constant Seynaeve, expulsion, 1 mois.

COUR D'APPEL DE DOUAI

LA GRAVE AFFAIRE DE FRAUDE DE BOULOGNE. — On se rappelle que, le 4 mai dernier, le Tribunal correctionnel de Boulogne avait condamné M. Charles Bigand, négociant-commissionnaire, à trois ans de prison pour fraudes à la douane. Le Tribunal avait cru pouvoir qualifier ces fraudes d'escroqueries au préjudice de l'Etat.

Me Crouvès, qui avait défendu M. Charles Bigand en première instance, a été soutenir devant la cour de Douai l'appel interjeté par son client. Après un délibéré de quinze jours, la cour de Douai a réformé le premier jugement, écarté l'escroquerie et réduit la peine à un mois de prison. Me Decori plaidait pour la douane.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1re REGION. Séance du 27 juin 1900. — Présidence M. le colonel de Fontanges. — Ministère public : M. le commandant Letertre, commissaire du gouvernement. — X..., soldat au 38e d'inf., vol au préjudice de militaires. Acquitté. Défenseur Me Santerne. — X..., cavalier au 19e chasseurs à cheval, abandon de son poste étant de garde. 2 mois de prison. Me Moitier. — Vampée Auguste, réserviste, recrutement de Dunkerque. Insoumission. 1 mois de prison. Me Santerne.

NORD

UN VOL SACRILEGE A L'EGLISE DE LA MADELEINE-LEZ-LILLE. — Dans la nuit de lundi à mardi, un vol sacrilège a été commis avec une rare audace en l'église de la Madeleine-lez-Lille. Des malfaiteurs ont escaladé la grille qui entoure l'église, ont cassé un carreau à une fenêtre et ont fait jouer l'espagnolette ; par un rétablissement, ils sont arrivés dans le couloir qui va de la sacristie à l'église.

La porte donnant sur l'église était munie de sa clef, ils pénétrèrent donc dans le chœur, à l'aide d'outils spéciaux, ils pratiquèrent des trous dans les troncs et s'emparèrent de ce qu'ils contenaient. D'autres troncs portent des marques de pesées, mais ont résisté. D'après les traces de pas relevées, les malfaiteurs étaient plusieurs. Ils se sont introduits dans le chœur mais n'ont rien enlevé sur les autels.

Dans la sacristie, les cambrioleurs ont ouvert les tiroirs des armoires, du secrétaire, tout fouillé et mis en désordre. Ils ont enlevé un calice, une patène, des burettes d'une valeur de trois cents francs, appartenant à M. L'abbé Marez, vicaire, ainsi qu'une fiole aux saintes huiles d'une valeur de 40 fr., appartenant à l'église. Ils n'ont pu trouver d'argent et n'ont point touché à un autre calice et un ostensoir qu'ils avaient sous les yeux. Ils n'ont point aperçu non plus, en remuant tout, les clefs du coffre renfermant les objets précieux.

Un des vicaires de la paroisse ayant aperçu de la lumière dans l'église, y alla faire une ronde. Il ne remarqua rien d'anormal, Il vit seulement une bougie qui achevait de se consumer ; il l'éteignit, pensant que le sacristain avait oublié de le faire.

La police et la gendarmerie ont ouvert une enquête.

L'ELECTION DE LA 2e CIRCONSCRIPTION DE DOUAI. — La commission chargée du recensement des votes de l'élection de dimanche dernier dans la 2e circonscription de Douai se réunira jeudi, à 2 heures, à la Préfecture du Nord. Elle est composée de MM. Bouduel, Danchin, Triboudaux, conseillers généraux.

L'« Echo douaisien » nous apprend que dans le canton d'Orchies, huit cents bulletins portant des marques extérieures ont été attribués à M. Cardon. Il en compte environ : 250 à Orchies ; 200 à Coutiches ; 100 à Faumont ; 100 à Nomain, etc.

« En définitive, défalcation faite des bulletins irrégulièrement attribués à M. Cardon, ce dernier candidat n'a peut-être pas 4.000 voix.

LE MONUMENT DU PERE FELIX. — Le monument élevé à la mémoire du R. P. Félix, en l'église de Neuville-sur-l'Escaut, son village natal, a été inauguré lundi sous la présidence de M. le vicaire général Lobbedey. Une nombreuse cavalcade escorta les voitures des principaux invités de la gare de Lourches à l'église de Neuville, dans laquelle une messe solennelle de « Requiem » fut chantée. Mgr Lasne, archiprêtre de Saint-Maurice à Lille, a retracé la carrière du grand prédicateur. L'absoute a été donnée par M. Lobbedey.

La cérémonie religieuse a été suivie d'un banquet, à la fin duquel plusieurs discours ont été prononcés.

LA FETE DU 110e DE LIGNE A DUNKERQUE. — Le 110e a célébré sa fête annuelle. Ce régiment a choisi la bataille de Fleurus, dont le nom est inscrit sur son drapeau, pour rendre hommage aux anciens qui ont défendu l'honneur de la patrie. Une messe solennelle a été célébrée à neuf heures à l'église St-Eloi, par M. l'abbé Carnel, aumônier militaire.

UN HOMME TAMPONNE PAR UN TRAIN ET TUE A MAUROIS. — Un très grave accident s'est produit lundi matin, vers sept heures et demie, près

---

FEUILLETON DU 29 JUIN. N° 73

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

DEUXIÈME PARTIE

V

RETROUVÉS

Sans doute, il lui promettait un secret absolu, mais ce secret, si elle consentait à se lier avec Claude Champagney était à la merci d'un hasard, d'une rencontre ; il suffirait de la plus légère malchance pour qu'Emilienne apprît la retraite de son enfant.

— On me le volerait !

Elle ne redoutait plus autant cette accusation de folie, elle avait donné trop de preuves de bon sens depuis son aventure du Guildo, pour que la police elle-même ne la protégeât pas contre ses persécuteurs ; mais Emilienne voudrait son fils, sûrement, Raymond, ce Raymond maudit à qui rien ne résistait, trouverait le moyen de le lui reprendre...

Et alors, quel bonheur lui resterait-il à elle, dans le monde ?... Sans compter que livrer Marc à Raymond, il lui semblait que c'eût été le livrer à la mort.

— Monsieur, dit-elle très nettement, lorsque Claude eut achevé son récit, je vous remercie une dernière fois de votre bonté et de votre dévouement. Et si, un jour quelqu'un me menaçait, je vous promets de vous appeler à mon aide ; mais, en ce moment, je ne désire que le repos, l'oubli. Le hasard vous a livré mon secret ; continuez de le garder. Si vous révéliez aux membres de la nouvelle famille de votre sœur, que la petite Naic se cache à Auteuil, vous feriez le malheur de ma vie... Vous m'avez dit que M. de Preuilly me croyait morte : cela vaut mieux pour tous. Et cela vaudrait mieux pour vous que vous vous l'imaginiez aussi... Je vous en prie, Monsieur, brisons toutes relations ; elles seraient sans issue, je vous le jure.

Elle eut un grand tremblement, puis affirma en levant les yeux au ciel :

— Ma vie est prise par mon fils !... Et, permettez-moi de vous renvoyer ; il est temps que j'aille le chercher, ce chéri !

Le visage de Claude s'assombrit aussitôt. Et Naic eut alors l'impression que l'existence de cet enfant était l'obstacle absolu au bonheur qu'elle avait quelquefois entrevu dans ses heures de crise.

Une indicible mélancolie se répandit sur tous ses traits. Et, pour s'enfoncer encore plus dans l'amertume du seul bonheur dont elle fût certaine elle prononça avec un accent héroïque :

— Je suis mère, Monsieur ! Je ne serais jamais autre chose.

Il lui prit la main.

— Adieu, Madame !

Oh ! ce mot de « Madame », qui lui semblait si naturel, prononcé par les autres, qu'il lui fit mal, passant par les lèvres de Claude !

Et quel courage il lui fallut, pour ne pas lui crier :

« C'est faux, tout cela !... Je suis digne d'être aimée !...

L'amour de Mère fut plus fort et peut-être aussi sa chasteté.

Les femmes, qui agissent la plupart du temps par intuition, par sentiment, ne comprennent pas la logique, le raisonnement des hommes...

— Adieu ! répéta-t-il d'une voix où grondait tout son chagrin.

Et ce fut une sorte de consolation pour lui que d'entendre la douce voix de Naic lui répondre :

— N'oubliez pas, Monsieur, la confiance que j'ai mise en vous. De votre discrétion dépendent le bonheur et la tranquillité de ma vie...

VI

BONS AMIS

Lorsque Claude, au bout d'une huitaine jours, revint au Havre, il apprit, par les employés de son père, que jamais le patron n'avait été de meilleure humeur : de toute la semaine, il n'avait pas grondé un commis.

Mais cela changea dès la première matinée où Claude reparut dans les bureaux. Il y eut une avalanche de « savons », dont le patron réserva la plus ample part à son fils ; il voulut même le rendre responsable de choses qui avaient été faites en son absence.

Claude répliqua à peine quelques paroles : il avait parfaitement compris les intentions de son père, et ses gronderies ne blessaient plus que son cœur, pas son amour-propre.

Mais ce qui lui sembla blesser profondément l'amour-propre de M. Champagney, c'est que son fils, devant lui, osa se faire apporter les livres, les copies de lettres, la correspondance, comme un inspecteur qui vérifierait les écritures de son subordonné.

— T'as donc peur que je t'aie perdu un centime de ton argent ? lui cria-t-il en goguenardant

Claude s'assurait simplement que rien n'avait été fait contraire aux conventions rigoureusement stipulées entre son père et lui, aucune spéculation hasardeuse.

— Je me mets au courant de ce qui s'est passé ici, répondit-il, comme je t'ai rendu compte de mon voyage à Paris.

Huit jours plus tard, M. Champagney, sans consulter son fils, tenta une opération relativement considérable sur des laines de Buenos-Ayres, une sorte d'accaparement de toutes les espèces dont avait besoin la place d'Elbeuf.

Claude voulut protester ; son père l'arrêta dès les premiers mots :

— Pardon, mon petit ! Tu as le toupet de m'imposer tes volontés au nom d'un argent qu'on t'a soi-disant prêté ; je les respecte... pour l'instant... Je ne veux pas donner au Havre le spectacle d'un père se chamaillant avec son fils, et tu finiras, je n'en doute pas, par comprendre ce qu'est réellement le commerce, au lieu de t'abandonner à des rêveries de philosophe. Pour ce qui est de cette spéculation sur les laines, elle ne te regarde pas ; je la risque de compte à demi avec mon gendre, M. Arnold de Preuilly, qui m'a confié cinq cent mille francs pour les faire fructifier. Berthe et Arnold reviendront bientôt de leur voyage de noces ; ils passeront certainement quelques mois ici mais leur intention est de s'installer à Paris: je veux leur gagner le mémoire du tapissier, à ces chers enfants...

— Dans ce cas, mon père, je désir que les écritures soient passées en conséquence.

— C'est bien aussi mon désir... Là, tu n'as plus rien à dire, je pense ?

— Pas du tout ! fit Claude en souriant, quoique je trouve cela assez drôle, le vicomte de Preuilly achetant des laines à Buénos-Ayres pour les revendre aux fabricants d'Elbeuf...

- Eh ! qu'y a-t-il donc de ridicule ?

— Rien, mon père ; mais alors, ce n'est plus la peine d'être vicomte. Les mânes des aïeux doivent en frémir dans les vieux murs de la Frochais !

— Moque-toi ! Moque-toi ! Ton beau-frère est un charmant garçon, avec qui je m'entendrai fort bien...

— Oh ! tant que vous ne serez pas ruinés l'un et l'autre, je n'en doute pas !

— Tu es un impertinent ! Et je te préviens que si, lorsque mes jeunes mariés seront ici, tu te permettais de railler...

— Je ne permettrai rien, mon père. M. de Preuilly et moi sommes des gens assez bien élevés pour nous supporter. Je lui prêterai même mon yacht chaque fois qu'il le désirera.

— Parbleu ! c'est moi qui te l'ai payé !

Il se trouva, cependant, que lorsque Berthe et Arnold annoncèrent leur retour du Midi, où ils passaient les premiers mois de leur lune de miel, les affaires de la maison exigèrent un nouveau déplacement de Claude à Paris, et il ne se fit pas prier pour s'absenter du Havre.

Il vit les jeunes mariés à leur passage à Paris.

Berthe était dans l'épanouissement de son titre de vicomtesse, de l'existence extraordinairement élégante que lui faisait mener Arnold, des relations éblouissantes au milieu desquelles ils avaient vécu à Cannes et à Nice.

De son côté, Arnold était ravi : il avait bien la femme qu'il méritait, insignifiante, égoïste, bien décidée à s'amuser et à ne pas imiter Emilienne.

Leur principale préoccupation, à l'un et à l'autre, était de s'amuser.

(A suivre.) PIERRE SALES.